

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Enquête publique unique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision, de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) et de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sur la commune de Craon (53)

Par arrêté municipal n°2025-217 du 21 août 2025,
Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie de Craon
2 place de la mairie – BP 74 – 53400 Craon

L'enquête a pour objectif d'informer et de recueillir les observations et propositions du public. Au terme de celle-ci, le conseil municipal de Craon aura compétence pour prendre la décision d'approbation du nouveau plan local d'urbanisme révisé, du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et des périmètres délimités des abords des monuments historiques.

<u>Nom du commissaire enquêteur</u>	
Monsieur Marcel THOMAS , commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Nantes	
<u>Dates de l'enquête publique</u>	<u>Permanences du commissaire enquêteur</u>
L'enquête publique est organisée pour une durée de 32 jours : Du lundi 29 septembre 2025 à 9h00, au jeudi 30 octobre 2025 à 12h00.	Monsieur THOMAS, commissaire enquêteur recevra à la mairie de Craon : - le lundi 29 septembre 2025 de 9h00 à 12h00, - le mardi 7 octobre 2025 de 15h00 à 18h00, - le samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00, - le jeudi 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Craon.

Le dossier sera consultable pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le jeudi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et pendant toute la durée de l'enquête publique, via internet par l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6599>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Craon – 2 place de la Mairie – BP 74 – 53400 CRAON
- ou les adresser par email à l'adresse suivante : enquetepublique@ville-craon53.fr

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Madame la Préfète de la Mayenne. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné à la mairie de Craon aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6599>